



# PROCEDURE DE SORTIE DE VEHICULES DE POOL DU PARC AUTO

Référence : AMG-14.13

Version : 01

Date de création : Février 2023

Page: 1 sur 7

## PROCEDURE DE SORTIE DE VEHICULES DE POOL DU PARC AUTO

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
<b>Nom et Prénom(s)</b>	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
<b>Date</b>	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023

# PROCEDURE DE SORTIE DE VEHICULES DE POOL DU PARC AUTO

Référence : AMG-14.13

Version : 01

Date de création : Février 2023

Page: 2 sur 7

I. HISTORIQUE DES MISES A JOUR				
Version n°	Date	Rédigé par		
01	Février 2023	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales		
II. LIGNE				
Département Achats et Moyens Généraux filiales				
III. DESTINATAIRES				
<b>Principaux :</b> DAAMG, Métiers, DGA / DG /SG <b>Secondaires :</b> DFC				
IV. ACTEURS				
<b>Acteurs internes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soumissionnaires (employés de la banque)</li> <li>DAMG</li> <li>DFC</li> <li>DJR</li> <li>DGA / DG /SG</li> </ul> <b>Acteurs externes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Correspondants externes (Expert, huissier...)</li> <li>Conseils juridiques</li> <li>Police Courtiers d'assurance</li> </ul>				
V. RISQUES COUVERTS				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques de Non-conformité avec les Normes Achats</li> <li>Risques de fraude</li> <li>Risques fournisseurs (image, dépendance, défaillance...)</li> <li>Risques liés à la déontologie</li> <li>Non-maîtrise de la dépense externe</li> <li>Non-maîtrise de la dépense relative aux prestations de conseil en management</li> </ul>				
VI. REFERENCES REGLEMENTAIRES APPLICABLES				
Néant				
VII. ABREVIATIONS				
Sigles	Significations			
DG SG DAMG CODIR	Directeur Général / Direction Générale Secrétaire Générale Direction Achat et Moyens Généraux Comité de Direction			
VIII. RECAPITULATIF DES OUTILS UTILISES				
Outils	Descriptions/Abréviations			
Néant				
IX. ANNEXES				
1 Lister les annexes à la présente procédure 2 Règlement Cession Véhicules				

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
Nom et Prénom(s)	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
Date	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023

## X. DESCRIPTION ET OBJET

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sociale envers son personnel, la Banque se propose de céder en l'état à ses agents éligibles, à des prix forfaitaires, les véhicules issues de son parc automobile professionnel.

Afin de maintenir le principe d'équité dans ladite opération, la cession sera organisée sous forme d'un tirage au sort, régi par la loi applicable dans le pays et soumis aux conditions précisées dans le règlement de la cession des véhicules aux agents. (*Cf. Annexe 2 : Règlement Cession Véhicules – 2022*).

Cette procédure décrit le processus de sortie de véhicules du parc automobile.

## X. DESCRIPTION DETAILLEE

### PROCEDURE

ACTEURS	ACTIONS	DELAI	OUTILS	OBSERVATION
<b>I. ORGANISATION DU TIRAGE AU SORT</b>				
<b>1. SELECTION DES VEHICULES A SORTIR DU PARC AUTO</b>				
Agent DAMG	<p>Dans la politique du Parc Auto-ABS, trois (3) critères non cumulatifs déterminent la sortie d'un véhicule du parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'amortissement du véhicule : Date d'acquisition du véhicule supérieur à 4 ans</li> <li>- Le kilométrage du véhicule : ≥ 120 000Km pour Pick Up et ≥ 80 000 km pour SUV</li> <li>- Le coût global des réparations à date : ≥ à + de 50% du coût d'acquisition</li> </ul>	Tous les 6 mois ou dès constatation de l'un des critères		Ce contrôle doit être réalisé semestriellement pour déclencher la procédure
<b>2. VALIDATION DES LOTS</b>				
Agent DAMG	<p>Après avoir sélectionné les véhicules à sortir du parc auto en respectant les critères de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire valider la liste des véhicules au DAMG ;</li> <li>- Soumettre à l'approbation de la DG ;</li> <li>- Demander l'expertise des véhicules une fois la validation DG obtenu</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recevoir les véhicules à réformer</li> <li>- Procéder à l'expertise : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Desceller les pannes</li> </ul> </li> </ul>			

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
Nom et Prénom(s)	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
Date	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023

<b>Expert</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Estimer le prix de cession</li> <li>- Transmettre le rapport d'expertise à la DAMG.</li> </ul>			
<b>DAMG</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réceptionner le rapport d'expertise ;</li> <li>- Analyser le rapport d'expertise, proposer des prix de cession ;</li> <li>- Soumettre le rapport d'expertise y compris la valeur à dire d'expert à la DG pour fixation du prix de cession définitif.</li> </ul>			
<b>DG / SG (en charge des moyens généraux)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recevoir le rapport d'expertise de chaque véhicule à reformer ;</li> <li>- Procéder à la fixation du prix de cession.</li> </ul>			
<b>DAMG</b>	<p>Une fois l'expertise terminée et la validation ainsi que les prix de cession obtenue de la DG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publier la liste des véhicules à reformer par email à l'ensemble des collaborateurs ;</li> <li>- Donner les conditions de participation ;</li> <li>- Collecter les dossiers des soumissionnaires et en accuser réception par retour de mail.</li> </ul>	Une (1) semaine pour la collecte des dossiers des soumissionnaires		

## II. REGLEMENT DU TIRAGE AU SORT

### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation à la cession des véhicules est réservée exclusivement aux Agents en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ;</li> <li>- Sont exclus du tirage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les Gagnants ou Acquéreurs des deux (2) dernières éditions</li> <li>○ Les collaborateurs bénéficiaires du car plan</li> <li>○ Les employés ayant moins de deux ans d'ancienneté.</li> <li>○ Les employés en période de préavis</li> <li>○ Les membres du CODIR</li> </ul> </li> <li>- La participation est strictement nominative (limitée à une seule personne, même nom et prénom, même adresse électronique) sur la durée de la collecte des réponses. Il est donc interdit d'y participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres personnes ;</li> </ul>			
--	---	--	--	--

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
<b>Nom et Prénom(s)</b>	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
<b>Date</b>	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les véhicules sont situés au parking de la banque pour besoin de visite éventuelle ;</li> <li>- Un employé peut postuler pour plusieurs véhicules à la fois. Toutefois, une fois sélectionné, il sera retiré de la liste des soumissionnaires aux autres véhicules</li> </ul> <p>L'Agent DAMG est chargé de collecter les soumissions par mail</p>			
--	---	--	--	--

## 2. REGLEMENT DU TIRAGE

Collège du tirage	<p><b>1- Lors de la sélection :</b></p> <p>Toute participation se fera dans le formulaire fourni à cet effet ;</p> <p>Les participants doivent utiliser un formulaire par véhicule, en précisant bien l'immatriculation et le nom du soumissionnaire ;</p> <p>Un employé ne pourra remporter qu'un des véhicules en lice ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à l'analyse des soumissions reçues en vérifiant les conditions d'éligibilité ;</li> <li>- Pour chaque véhicule, il sera procédé au tirage au sort de trois (3) numéros dans l'ordre. Le premier nom tiré sera considéré comme le Gagnant.</li> <li>- En cas de désistement ou défaut de paiement du Gagnant, le véhicule reviendra à la deuxième personne tirée au sort et ainsi de suite ;</li> <li>- Les résultats du tirage seront : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Consignés dans un PV par la DJR</li> <li>o Communiqués aux participants séance tenante</li> </ul> </li> <li>- La liste des gagnants sera diffusée sur « all User » et publiée sur le site intranet de la banque ;</li> <li>- Transmettre le PV à la Comptabilité Frs</li> </ul> <p>➤ Le collège du tirage au sort sera constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un représentant de DAMG ;</li> <li>- Un représentant de la DJR ;</li> </ul>	J		
-------------------	--	---	--	--

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
Nom et Prénom(s)	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
Date	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un représentant de la DRH ;</li> <li>- Un représentant du Contrôle Permanent ;</li> <li>- Un délégué du personnel ;</li> </ul>			
--	---	--	--	--

### 3. VALIDATION ET TRANSFERT DU LOT AU GAGNANT

<b>Comptabilité frs</b>	<b>1- Règlement du lot</b> <p>Chaque gagnant procède au règlement du prix de cession dans sa totalité au niveau de la comptabilité frs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recevoir le règlement des gagnants conformément au prix respectif de chaque véhicule réformé</li> <li>- Enregistrer le règlement et saisir l'opération y afférente</li> <li>- Procéder à la sortie du véhicule des immobilisations de la banque sur la base du paiement et du PV de la DJR ;</li> <li>- Fournir à DAMG les justificatifs de paiement qui permettront le transfert de propriété.</li> </ul>	<b>J+3 ouvré</b>	Le règlement se fait soit par chèque ou par virement	
<b>DAMG</b>	<b>2- Transfert de propriété</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recevoir les justificatifs de paiement de la part de la comptabilité frs ;</li> <li>- Procéder à l'élaboration des documents nécessaires pour le transfert de propriété (les frais de transfert de propriété sont à la charge de l'acquéreur) ;</li> <li>- Délivrer au gagnant les documents de transfert de propriété ;</li> </ul> <p><b>NB : Dans le cas des véhicules de fonction à vendre</b></p> <p>À la suite d'une décision de cession, l'utilisateur est prioritaire pour l'acquisition du dit véhicule.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les véhicules totalement amortis : le véhicule est cédé à 10% de sa valeur d'acquisition ;</li> <li>- Pour les véhicules non amortis : le véhicule est cédé au minimum à sa valeur nette comptable + 10% de sa valeur d'acquisition.</li> </ul>	Les diligences de transfert de propriété seront menées par le parc auto pour le compte de l'acquéreur	En cas de désistement des gagnants du tirage, les véhicules sont remis en jeu. Si personne ne soumissionne de nouveau, les revendre à l'extérieur. Le véhicule sera mis à la disposition du gagnant maximum 01semaine après le tirage au sort.	

	Rédacteur	<b>ANNEXES</b>		Évaluateur	Approbateur
<b>Nom et Prénom(s)</b>	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding		Direction Générale Filiales
<b>Date</b>	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023		...2023



# PROCEDURE DE SORTIE DE VEHICULES DE POOL DU PARC AUTO

Référence : AMG-14.13

Version : 01

Date de création : Février 2023

Page: 7 sur 7

## 1. Synthèse des risques et points de contrôles



PROCEDURE DE  
SORTIE DE VEHICULE

## 2. Schémas comptables



AMG-14.13\_Schémas  
comptables procédur

## 3. Règlement Cession Véhicules



Règlement Cession  
Véhicules - 2022.doc

	Rédacteur	Encadreur	Vérificateur	Approbateur
Nom et Prénom(s)	Organisation Filiales Achats et Moyens Généraux filiales	Organisation Holding	Achats et Moyens Généraux Holding	Direction Générale Filiales
Date	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	...2023